



MINISTÈRE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

RAPPORT FINAL

DOCUMENT DE DEVELOPPEMENT DES STATISTIQUES
DU MINISTÈRE DU TRAVAIL ET LA FONCTION PUBLIQUE
(2021-2023)

Octobre 2020

Avant-propos

Mon département ministériel est chargé de mettre en œuvre les politiques de l'Etat dans le domaine de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative et institutionnelle. Pour mieux cerner et accomplir cette mission, le ministère doit disposer des éléments de prise de décision, notamment les statistiques fiables dans ses domaines de compétences, à savoir le travail, la fonction publique et la réforme administrative et institutionnelle.

Les statistiques du travail reposent sur les indicateurs qui sont relatifs aux éléments fondamentaux de l'Agenda du travail décent : à savoir i) possibilité d'emploi, ii) horaires décents, iii) formes de travail, iv) sécurité sociale et iii) contexte économique et social du travail décent. La publication de ces statistiques pose d'énormes problèmes au Bénin du fait de la non-production régulière par les sources existantes desdites informations, qu'il s'agisse des enquêtes ou des statistiques courantes dans les administrations. Le MTFP, étant une des principales sources dans ce domaine, doit assurer sa partition.

S'agissant des domaines de la fonction publique et de la réforme administrative, les statistiques portent sur le recrutement, la carrière des agents de l'Etat et leur départ à la retraite, les différentes réformes administratives et institutionnelles engagées par l'Etat béninois. Dans ces domaines également, la production et la diffusion des statistiques sont jusque-là insuffisantes et handicapent le respect des engagements du Bénin sur le plan international en matière de fourniture des statistiques régulières et fiables.

Face à cette situation et pour relever effectivement le défi de ma contribution aux engagements internationaux, mon ministère s'est doté d'un document rigoureux de développement des statistiques de ses domaines de compétence. Cette initiative participe aussi à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS 3) adoptée en Conseil des Ministres le 22 avril 2020. Le présent document est aussi en harmonie avec les décisions du Conseil des Ministres qui a instruit tous les ministres à décliner, chaque année, pour le compte de leurs secteurs respectifs, à partir de SNDS 3, les plans sectoriels d'activités statistiques et de veiller à leur mise en œuvre. A travers l'élaboration du document de développement des statistiques, le MTFP fait donc partie des premiers ministères à mettre en œuvre cette instruction du Conseil des Ministres.

Fière de cette anticipation, je remercie les cadres à divers niveaux qui ont contribué à la réalisation de ce document. J'ai la ferme conviction que ce précieux instrument contribuera au développement harmonieux et au progrès social des citoyens béninois.

Adidjatou A. MATHYS

Table des matières

Avant-propos.....	i
Table des matières.....	ii
Sigles et acronymes.....	iv
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures.....	v
INTRODUCTION.....	1
I. Cadre de production des statistiques du MTFP.....	2
1.1. Mission et attributions du ministère.....	2
1.2. Mission, attributions de la Direction de la Programmation et de la Prospective.....	3
1.3. Attributions du Service de la Gestion du Système d'Information.....	3
II. Méthodologie.....	4
2.1. Revue documentaire.....	4
2.2. Collecte de données.....	4
2.3. Analyse des données.....	5
2.4. Rédaction et validation du rapport.....	5
III. Analyse diagnostique.....	6
3.1. Analyse de la demande des statistiques.....	6
3.2. Cadre institutionnel.....	7
3.3. Organisation du système statistique.....	7
3.4. Collecte, compilation données et analyse des statistiques.....	8
3.5. Production des documents statistiques.....	8
3.6. Diffusion des données statistiques.....	8
3.7. Analyse des ressources humaines et matérielles.....	9
3.8. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces.....	9
3.9. Enjeux et défis.....	10
IV. Cadre stratégique.....	11
4.1. Vision.....	11
4.2. Orientations, objectifs et axes stratégiques.....	11
4.3. Actions.....	12
4.4. Plan d'action 2021-2023.....	14
V. Mécanisme de mise en œuvre du système d'information statistique du ministère.....	21
5.1 Dispositif de production des données statistiques.....	21

5.2 Mécanisme de pilotage	22
5.3 Risques	22
5.4 Indicateurs de suivi	23
VI. Mobilisation des moyens/ressources pour la mise en œuvre	25
Conclusion	26

Sigles et acronymes

AOF	: Attribution, Organisation et Fonctionnement
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DAF	: Directeur Administratif et Financiers
DC	: Directeur de Cabinet
DGFP	: Direction Générale de la Fonction Publique
DGRCE	: Direction Générale du Renforcement de Capacités et l'Employabilité
DGT	: Direction Générale du Travail
DNST	: Direction des Normes et de la Statistique du Travail (DNST)
DPP	: Direction de la Programmation et de la Prospective
INSAE	: Institut Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique
MOS	: Matrice des Orientations Stratégiques
MTFP	: Ministère du Travail et de la Fonction Publique
ODD	: Objectifs de Développement Durables
OIT	: Organisation Internationale du Travail
PC2D	: Programme de Croissance pour le Développement Durable
PND	: Plan National du Développement
PRMP	: Personne Responsable des Marchés Publics
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SGM	: Secrétariat Général du Ministère
SGSI	: Service de la Gestion du Système d'Information
SNDS	: Stratégie Nationale de Développement de la Statistique

Liste des tableaux

Tableau 1 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces -----	9
Tableau 2 : Matrice Stratégique -----	11
Tableau 3 : Plan d'actions 2021-2023 -----	14
Tableau 4 : Cadre de mesure -----	23

Liste des figures

Figure 1 : Dispositif de production des statistiques du MTFP _____	21
--	----

INTRODUCTION

Informer de façon objective sur l'état d'une société et d'une économie en pleine mutation comme le sont la société et l'économie du Bénin, implique que l'outil d'information possède une dynamique pour s'adapter aux exigences de la gestion du développement.

Consciente, d'une part, de ce qu'aucun pays ne peut aujourd'hui espérer s'intégrer avec succès dans l'économie émergente et en tirer profit sans une main-d'œuvre formée et qualifiée de l'administration publique et, d'autre part, des besoins urgents de développement du pays dans son ensemble, la République du Bénin entend faire jouer à la fonction publique un rôle-clé dans le développement économique et social.

C'est dans cette optique que la République du Bénin s'est lancée dans un long processus en vue de se doter des stratégies nationale et sectorielle. La République du Bénin qui a entamé depuis 2007, le processus de formulation de la stratégie nationale de développement de la statistique et vient de publier la troisième génération couvrant la période 2020-2023.

Le ministère en charge de la fonction publique a enclenché l'élaboration de la stratégie de développement des statistiques de son secteur suivant les trois (3) importantes étapes que sont : (i) la réalisation du diagnostic du système statistique du secteur, (ii) la définition d'une vision, des objectifs et axes stratégiques, (iii) l'élaboration du plan d'actions et la budgétisation des activités.

Le contenu du présent document s'articule autour de cinq (5) points, à savoir :

- bref aperçu de l'état des lieux du système de production des statistiques du ministère assorti des forces, faiblesses, opportunités et menaces ;
- vision, axes stratégiques pour le développement des statistiques du ministère en charge de la fonction publique ;
- plan d'actions et budgétisation ;
- mécanismes de mise en œuvre et suivi-évaluation ;
- mobilisation des moyens et ressources pour la mise en œuvre du plan actions.

I. CADRE DE PRODUCTION DES STATISTIQUES DU MTFP

Cette partie présente les missions et les attributions du ministère, de la Direction de la Programmation et de la Prospective et du service de gestion du système d'information.

1.1. Mission et attributions du ministère

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) a pour mission, la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de travail, de fonction publique et de suivi des réformes de l'Etat, conformément aux lois et règlements en vigueur.

A ce titre, il est chargé,

- **en matière de travail de :**
 - élaborer, de suivre et de contrôler la législation du travail et de la sécurité sociale ;
 - définir et de suivre la mise en œuvre des politiques de promotion du travail décent dans tous les secteurs, en collaboration avec les autres ministères sectoriels ;
 - définir et de mettre en œuvre la politique de sécurité sociale des travailleurs de l'économie formelle et informelle.
 - définir et de mettre en œuvre la politique de lutte contre le travail des enfants.
- **en matière de fonction publique de :**
 - concevoir et de mettre en œuvre, en collaboration avec les autres ministères sectoriels, les politiques et stratégies de gestion prévisionnelle des ressources humaines de l'Etat ;
 - élaborer, de suivre et d'adapter, selon les besoins, les textes régissant la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale aux exigences du progrès et de la modernisation ;
 - concevoir et de mettre en œuvre un système intégré de gestion des ressources humaines de l'Etat. ;
 - définir et de mettre en œuvre la politique de formation continue et de l'évaluation des performances des agents de l'Etat ;
 - gérer les éléments servant de base à la rémunération des agents de l'Etat, incluant un système d'information statistique performant en relation avec le ministère en charge des Finances.
- **en matière de suivi des réformes administratives et institutionnelles de :**
 - assurer le suivi des réformes administratives et institutionnelles adoptées par le Gouvernement ;
 - appuyer les ministères sectoriels dans la conception des politiques et stratégies de réformes globales et sectorielles et de suivre leur application effective ;
 - appuyer le ministère en charge du numérique dans la dématérialisation des services du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
 - identifier et de proposer les mesures et actions de renforcement des capacités des agents de l'Etat en matière de conduite efficace des réformes administratives et institutionnelles ;
 - promouvoir les valeurs morales et éthiques fondées sur la primauté de l'intérêt général, la culture du travail bien fait, le sens du bien commun, de la responsabilité et du patriotisme.

1.2. Mission, attributions de la Direction de la Programmation et de la Prospective

La Direction de la Programmation et de la Prospective assure la gestion du processus de planification du Ministère.

A ce titre, elle est chargée :

- de collecter, de traiter et de diffuser toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétences du ministère, notamment par rapport aux attentes et besoins des usagers/clients ;
- d'animer les processus d'analyse, de planification, de suivi-évaluation et de capitalisation au sein du ministère ;
- d'élaborer, de suivre et d'évaluer en collaboration avec le Cabinet du Ministre et le Secrétariat Général du Ministère, les plans stratégiques et opérationnels du Ministère ;
- d'élaborer, en collaboration avec les directions techniques, les directions départementales, les collectivités territoriales et les organismes sous tutelle, les programmes et projets du ministère ;
- d'élaborer, de suivre et d'évaluer les documents de programmation pluriannuelle de dépenses ;
- de mobiliser, en liaison avec les services financiers, les financements pour les programmes et projets ;
- de mettre en place une base de données et un dispositif de collecte et de traitement des informations pour soutenir le processus de planification, de mise en œuvre des actions, de suivi-évaluation et de capitalisation au sein du ministère.

1.3. Attributions du Service de la Gestion du Système d'Information

Le Service de la Gestion du Système d'Information (SGSI) est chargé :

- de tenir la base de données du ministère en matière d'informations statistiques ;
- d'élaborer les outils d'aide à la planification dans les sous-secteurs de la fonction publique, de la législation du travail, de la formation professionnelle continue, des réformes administratives et institutionnelles ;
- de collecter, de traiter et d'analyser et de centraliser les données du secteur et d'en assurer la synthèse et la diffusion en vue de leur exploitation ;
- élaborer et de diffuser l'annuaire statistique du ministère ;
- d'élaborer périodiquement une note de conjoncture sur l'état des sous-secteurs.

II. METHODOLOGIE

La méthodologie suivie dans le cadre de la rédaction du présent document a consisté à i) la revue documentaire ii) la collecte des données iii) l'analyse des données puis la rédaction et la validation du document.

2.1. Revue documentaire

Elle a commencé par l'établissement avec les acteurs de la liste de l'ensemble de la documentation pertinente disponible au MTFP ainsi que les critères pour le choix desdits documents (contenu, auteur, année, crédibilité, etc.). Il s'agit essentiellement des documents de stratégies et de politique mentionnant clairement la problématique de développement des statistiques notamment le plan stratégique du ministère, les politiques nationales de travail, de formation continue, de recrutement, de gestion des emplois, la Stratégie Globale des Réformes de la Fonction Publique, la Stratégie de développement des statistiques du travail, les documents portant sur les indicateurs clés du secteur, les rapports d'activités, les rapports d'évaluation des interventions du secteur, les documents budgétaires ainsi que tout autre document important comme la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique. A cela, s'est ajoutée, la recherche dans la littérature des sources d'informations documentaires possibles qui portent sur l'organisation et le développement des statistiques sociales et de la fonction publique. Il s'agit des documents normatifs comme la charte africaine de la statistique, les directives des Conférences Internationales des Statisticiens du Travail, les normes et conventions relatives à la statistique du travail notamment la convention 160, les cadres de mesure du travail décent, les guides méthodologiques de calcul des indicateurs des ODD, des rapports de recherche, des rapports d'étude, des ouvrages spécifiques ainsi que d'autres documents utiles à la compréhension des principes et orientations pour la mise en place d'une Stratégie de Développement des Statistiques cohérente et pertinente. Une grille d'analyse de l'ensemble de la documentation destinée à l'exploitation de leur contenu a été mise en place afin de produire des résumés analytiques desdits documents. Ces résumés ont permis de nourrir les autres parties de ce document.

2.2. Collecte de données

Des entrevues individuelles sont organisées avec les acteurs clés en fonction des critères liés à l'importance du rôle qu'ils jouent ainsi que leur expérience en matière de production et diffusion des statistiques au sein du MTFP. Les informations collectées ont servi à l'élaboration de la problématique de production, de diffusion et d'utilisation des statistiques du secteur d'une part et à recueillir des appréciations des acteurs du secteur sur le fonctionnement de leurs structures et la qualité des services à fournir aux utilisateurs des statistiques du travail et de la fonction publique d'autre part. Ceci a permis de déterminer les besoins prioritaires des différents types utilisateurs de statistiques.

La discussion tenue avec les chargés des statistiques a été d'une grande utilité, d'une part, dans la collecte des informations complémentaires et d'autre part, dans le consensus fait sur les principaux problèmes, les stratégies à développer, les besoins en informations et en ressources.

De façon générale, la collecte des données a permis d'obtenir toutes les informations sur l'organisation de production et de diffusion et l'utilisation des statistiques du ministère et les goulots d'étranglements voire les difficultés éventuelles pour une production adéquate des statistiques.

2.3. Analyse des données

Les données des entrevues et du groupe de discussion ont fait l'objet d'une analyse qualitative. Puis, l'analyse SWOT a été réalisée pour synthétiser les convergences clés en termes de Forces, Faiblesses, Opportunité et Menaces. La MOS est utilisée pour définir les axes stratégiques et objectifs opérationnels pertinents pour le développement des statistiques du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

2.4. Rédaction et validation du rapport

Les dysfonctionnements constatés et analysés avec l'identification de leurs causes structurelles ont servi de base pour la définition des axes stratégiques et les objectifs opérationnels, les actions, le plan d'action, le mécanisme de mise en œuvre de du document de développement des statistiques du MTFP et la stratégie de partenariat et mobilisation des ressources. Ainsi, un rapport provisoire est élaboré et transmis au commanditaire.

Quant à la validation du document, une première validation a eu lieu avec tous les chargés des statistiques des différentes structures du Ministère et a permis de prendre en compte les préoccupations et les aspects manquants dans le cadre des statistiques les concernant. La seconde validation est la phase finale qui doit avoir lieu avec les autorités et les responsables des structures du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

III. ANALYSE DIAGNOSTIQUE

Le diagnostic du système de production statistique du Ministère du Travail et de la Fonction Publique porte sur la demande des statistiques et les éléments constitutifs du système. Ces éléments sont : (i) l'analyse de la demande des statistiques (ii) le cadre institutionnel ; (iii) l'organisation du système statistique ; (iv) la collecte, la compilation des données et l'analyse des statistiques ; (v) la production des documents statistiques ; (vi) la diffusion des données statistiques ; (vii) l'analyse des ressources humaines et matérielles.

3.1. Analyse de la demande des statistiques

La demande structurelle est relative aux domaines de compétence du Ministère pour la prise des décisions aussi bien au niveau du ministère qu'au niveau du gouvernement. Elle concerne notamment :

- en matière du travail, les entreprises respectant la législation du travail, les placements des personnels des entreprises et les contrats des nationaux et des expatriés, le travail des enfants, les conventions de travail et la gestion du dialogue social et en général la production des statistiques sur les indicateurs du travail suivant la convention n°160 de l'OIT. Les principales difficultés sont relatives à l'insuffisance de ressources humaines et financières pour l'amélioration et la production régulière des statistiques du travail.
- en matière de la fonction publique, les effectifs des agents de l'Etat et leur répartition dans les institutions de la République, les effectifs des admis à faire valoir leur droit à la retraite, les statistiques sur les contentieux, les affaires disciplinaires, le renforcement des capacités des agents de l'Etat et les sources de financements de ces formations. Malgré l'inexistence d'un fichier unique de référence qui est une base de données de gestion des ressources humaines de l'Etat, plusieurs difficultés sont notées en termes de satisfaction de la demande des statistiques de la fonction publique. Cette situation porte principalement sur le paramétrage de cette base de données de manière à fournir les données sous les formes demandées ou à favoriser le calcul des données souhaitées. A cette plateforme s'ajoute celle de l'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique qui doit être aussi revue pour faciliter la satisfaction des besoins en informations.
- enfin, en matière de la réforme administrative et institutionnelle, la demande des informations est relative au nombre de réformes engagés, les difficultés y relatives et aussi les statistiques sur la promotion de la bonne gouvernance. Le principal frein de la production régulière des informations statistiques de ce domaine réside dans l'inexistence d'un service clairement chargé de ce travail.

En ce qui concerne les demandes spécifiques des statistiques, elles ont souvent été liées au niveau de désagrégation des statistiques des domaines du travail, de la fonction publique et la réforme administrative et institutionnelle. Ces niveaux de désagrégations concernent les effectifs des agents en fonction, recrutés ou admis à faire valoir leur droit à la retraite par département et si possible par commune et par sexe. Les statistiques spécifiques demandées portent aussi sur les enfants retirés par sexe et tranche d'âge, les entreprises d'exploitations des mineurs. Les cas particuliers sont les demandes relatives au nombre de candidats au concours de recrutement dans la fonction publique, les écoles de provenance, les niveaux d'étude et les diplômes exigés.

La difficulté majeure de production des statistiques bien désagrégées est l'insuffisance des compétences adéquates et des ressources financières dédiées aux statistiques au niveau départemental pour assurer cette fonction de production des statistiques de base et très désagrégées.

3.2. Cadre institutionnel

Conformément au décret 2019-430 du 20 Octobre 2019 fixant structure-type des ministères, la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) a pour mission, entre autres, de collecter, de traiter et de diffuser toutes les informations nécessaires à une réflexion prospective et stratégique dans les domaines de compétences du ministère, notamment par rapport aux attentes et besoins des usagers/clients, de mettre en place une base de données et un dispositif de collecte et de traitement des informations pour soutenir le processus de la planification, de mise en œuvre des actions de suivi évaluation et de capitalisation au sein du ministère. Le service en charge des statistiques est logé au sein des DPP. Les changements institutionnels intervenus en 2016 puis en 2017 ont eu un impact négatif en matière de la gestion de la production statistique du fait de la mobilité des responsables et des agents chargés de cette mission. Mais la stabilité est aussitôt rétablie, en 2018, par la nomination d'un chef du service en charge de la statistique. Il est signalé que, par ce décret de 2019, les services en charge des études et de la statistique sont fusionnés. Ce qui rend encore le pouvoir de décision plus faible et les initiatives statistiques moindres.

3.3. Organisation du système statistique

Le système statistique actuel est par endroit à trois niveaux, périphérique, intermédiaire et central et par endroit à deux niveaux, périphérique et central. Le niveau central est assuré par le service statistique de la Direction de la Programmation et de la Prospective (DPP) qui traite et analyse les informations statistiques finales du Ministère. Le niveau périphérique du système est constitué des représentants des personnes rattachées au Ministre, du secrétariat général du Ministère, des directions centrales, techniques et départementales et des structures sous-tutelles. Le rôle du niveau intermédiaire est actuellement joué par la cellule de la Planification et de la Statistiques du Travail de la Direction Générale du Travail (DGT) et de la cellule de la statistique, de la prévision, de l'Evaluation et de la documentation de la Direction Générale du Renforcement de Capacités et l'Employabilité (DGRCE), conformément au décret 2018-029 du 31 janvier 2018 portant Attribution, Organisation et Fonctionnement (AOF) du Ministère du Travail et de la Fonction Publique.

Il est à noter que la Cellule de la DGT collecte, centralise et transmette les données traitées au service en charge de la statistique de la DPP et élabore aussi les documents statistiques du domaine du travail. Quant à la cellule de la DGRCE, elle collecte les données brutes des structures de la direction générale et transmet au service statistique de la DPP. Malgré l'existence d'une Cellule de Gestion du Fichier Unique de Référence et de la Programmation des Effectifs logée à la Direction Générale de la Fonction Publique (DGFP), ce sont les structures techniques de cette direction générale qui transmettent chacune les données brutes au service statistique de la DPP.

Avec le nouveau décret portant OAF du Ministère, les cellules de la DGT et de la DGRCE n'existent plus et leurs attributions sont reversées dans des directions techniques de ces directions générales. Il est donc souhaitable que ces cellules, autrefois rattachées aux directeurs généraux devenues services, soient dynamisées pour faciliter la production des statistiques du Ministère. Il est important aussi de mettre en place un dispositif cohérent et efficace de production des statistiques du ministère.

3.4. Collecte, compilation données et analyse des statistiques

La collecte des données est en deux étapes. La première étape concerne la collecte de données provenant directement des usagers ou des entreprises visitées ou de l'exécution des activités du Ministère. A cette étape, les canevas ou les fiches de collecte ne sont pas disponibles dans tous les cas tels que le cas des plaintes des usagers ou leur doléance et autres. Ces outils varient aussi suivant les activités programmées. Les données brutes issues sont traitées suivant les cas avant le remplissage des fiches pour la production des données de la seconde étape. La collecte de données de la seconde étape est réalisée sur la base des fiches disponibles et permettent d'avoir aux niveaux intermédiaires ou périphériques, les mêmes informations que le niveau central. Il s'agit des données qui sont centralisées pour la production des statistiques des secteurs travail et fonction publique. Les constats notés concernent la non-maitrise, notamment des feuilles de calcul (Excel) et des techniques de collecte des données brutes.

3.5. Production des documents statistiques

La production des documents statistiques est très faible en dehors des annuaires statistiques qui sont régulièrement élaborés. Mais il est constaté qu'à partir de 2018, des efforts sont faits en la matière avec la production en moyenne de quatre documents statistiques par année. Il s'agit, outre l'annuaire, des rapports des statistiques du travail et les bulletins statistiques sur les thématiques des domaines d'interventions du ministère. Ces initiatives sont à l'actif des agents de la Direction de la Programmation et de la Prospective. Malgré l'existence des services en charge des statistiques et des cellules ayant l'attribution de produire les statistiques ou des tableaux de bord dans les structures techniques, il n'existe pratiquement pas de documents statistiques annuellement élaborés et validés de ces structures. Cette situation est due au fait que les statistiques ne font pas partie des priorités des structures faitières de ces services et cellules, mais aussi, à l'insuffisance de ressources humaines de profils adéquats.

Par ailleurs, on note des retards dans la production des quelques documents statistiques réalisés notamment l'annuaire statistique. Ceci ne facilite le respect des engagements du Bénin sur le plan international. Ce problème est en premier lieu lié à la non disponibilité des statistiques relevant de l'exécution des activités qui doivent provenir des structures d'exécution et en second lieu du fait que les chargés statistiques, à tous les niveaux, cumulent cette charge avec d'autres fonctions.

3.6. Diffusion des données statistiques

En matière de la diffusion des documents statistiques, il est remarqué une faible publication des documents statistiques sur les sites web du ministère et du gouvernement. S'agissant des données statistiques qui exigent la mise, sous des formats, des données des documents statistiques validés, on note des efforts qui sont faits au sein du ministère pour disposer de ces plateformes de mise en ligne. Ces plateformes réalisées ou en cours de réalisation sont adaptées pour la collecte des données en temps réel. Ce qui va réduire, à long terme, le délai d'élaboration des documents statistiques essentiels tels que les annuaires statistiques. A cela s'ajoute les plateformes de l'INSAE qui permettent de satisfaire les engagements internationaux mais aussi de publier les données du ministère sur les sites les plus visités.

Il importe de souligner que les statistiques publiées et non utilisables n'ont pas de raison d'être. La diffusion des statistiques répondant aux attentes des utilisateurs participe d'une prise de décision

pertinente et d'une meilleure planification d'une part et de la promotion des études approfondies afin d'exprimer de façon usuelle, les réalités de la vie économique et sociale d'autre part. La diffusion de l'information pour atteindre le maximum d'utilisateurs actifs comme passifs favorise l'accès aux données et informations statistiques. Les utilisateurs potentiels des statistiques du MTFP sont, en premier lieu les acteurs du ministère, le gouvernement, les institutions nationales et internationales, les organisations non gouvernementales, les structures étrangères à vocation de recherche, la société civile, les centres de recherche universitaires et privés.

3.7. Analyse des ressources humaines et matérielles

Les profils pour gérer les statistiques sont entre autres, les statisticiens, les planificateurs, les démographes, les économistes. Actuellement, le Ministère compte sept (07) agents de ces profils dont un à la DGFP et le reste à la DPP. Les postes de chargés de statistiques du ministère sont confiés à d'autres profils à l'exception du chef en charge des statistiques du Ministère. D'où la nécessité de renforcer régulièrement les capacités des chargés de statistiques sur les notions, les outils et logiciels statistiques. S'agissant des ressources matérielles, les chargés de statistiques, notamment ceux des directions départementales expriment ne pas disposer d'ordinateurs portatifs, des clés USB, des disques de stockages, les CD ROM et plus difficile le manque de connexion internet par moment. Il importe d'assurer de meilleures conditions de travail aux chargés de statistiques pour de résultats de qualité.

3.8. Synthèse des forces, faiblesses, opportunités et menaces

Il ressort des analyses, le tableau des forces, faiblesses, opportunités et les menaces suivant :

Tableau 1 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Existence de canevas de collecte de données. ▪ Existence de service de statistiques dans des directions techniques. ▪ Existence d'un chef de service en charge des statistiques du Ministère. ▪ Existence de plateforme de stockage des données annuelles du Ministère. ▪ Existence de la plateforme d'organisation des concours d'entrée dans la fonction publique. ▪ Existence du Fichier unique de référence des agents de l'Etat. ▪ Existence de plateforme de collecte et de publication des statistiques du travail. ▪ Dématérialisation du système d'information sur le marché du travail ▪ Volonté des autorités du ministère à accompagner la production des données statistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Insuffisance de profils adéquats pour la production des données statistiques au niveau intermédiaire et périphérique du système ; ▪ Affaiblissement du pouvoir et des initiatives statistiques. ▪ Non production à temps des statistiques. ▪ Caducité du manuel de procédure de production des statistiques courantes du ministère. ▪ Insuffisance de formation régulière des acteurs de la chaîne de production des données statistiques. ▪ Rôles des acteurs de la chaîne de production des données statistiques peu connus et peu partagés. ▪ Absence d'un système de collecte automatique des données. ▪ Non actualisation du dispositif de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques. ▪ <i>Faible</i> maîtrise des tableurs et logiciels d'enregistrement, de stockage et de traitement des données. ▪ Inexistence de connexion internet dans certaines structures ; ▪ Manque de connexion internet par moment.
Opportunités	Menaces

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cadre institutionnel national de production des données statistiques en cours d'adoption en conseil des Ministres. ▪ Système national de responsabilisation des chargés de statistiques en cours de mise en place. ▪ Adoption en Conseil des Ministres de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2020-2023. ▪ Existence d'appui des PTFs aux systèmes statistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Instabilité institutionnelle des structures du ministère. ▪ Mobilité des cadres chargés de la production des statistiques.
---	---

3.9. Enjeux et défis

Le principal enjeu de ce document de développement des statistiques du Ministère du Travail et de la Fonction Publique est la production en temps réel des statistiques du ministère. Les défis à relever concernent :

- l'amélioration du cadre institutionnel et organisationnel du système d'information statistique du MTFP ;
- la production statistique en temps réel, archivage et diffusion ;
- l'utilisation des statistiques et la promotion de la culture statistique ;
- le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières ;
- le financement de la production statistique.

IV. CADRE STRATEGIQUE

Cette partie présente successivement l'enjeu et les défis spécifiques, la vision et les axes stratégiques et les objectifs opérationnels.

4.1. Vision

Les résultats de l'analyse diagnostique du Système Statistique actuel de la fonction publique et au regard de l'enjeu et des défis à relever et en tenant compte de l'aspiration des dirigeants du Ministère du Travail et de la Fonction Publique pour la production des statistiques de qualité en temps réel, ont permis de formuler la vision qui s'énonce comme suit « **d'ici à 2023, le MTFP produit et diffuse en temps réel des statistiques de qualité dans les domaines de travail, de la fonction publique, de la réforme administrative et institutionnelle et de la gouvernance** »

Cette vision se fonde dans un esprit de contribution au renseignement des indicateurs des Objectifs de Développement Durables, du Plan National du Développement (PND) et du Programme de Croissance pour le Développement Durable (PC2D) sans oublier ceux des politiques et stratégies du secteur.

4.2. Orientations, objectifs et axes stratégiques

La réalisation de cette vision repose sur la production des statistiques fiables des domaines de compétences du Ministère du Travail et de la Fonction Publique et contribue à l'atteinte des objectifs de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2020-2023 notamment à son axe stratégique 2 "amélioration et diversification de la production statistique de qualité et adaptée aux besoins de la planification du développement"

Les orientations du présent document sont décrites dans la matrice stratégique ci-après :

Tableau 2 : Matrice Stratégique

Orientations	Objectifs stratégiques	Axes stratégiques
Production statistique en temps réel, archivage et diffusion	Dynamiser le Système d'information statistique du MTFP	Dynamisation du Système d'information statistique du MTFP
	Assurer le respect des normes de production des statistiques du travail et de la fonction publique	Respect des normes de production des statistiques du travail et de la fonction publique
	Assurer la production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs	Production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs
	Assurer la diffusion et l'archivage des productions statistiques du ministère	Diffusion et archivage des productions statistiques du ministère
	Renforcer les capacités des acteurs des niveaux périphérique, intermédiaire et central du système d'information statistique du MTFP	Renforcement des capacités des acteurs des niveaux périphérique, intermédiaire et central du système d'information statistique du MTFP

Orientations	Objectifs stratégiques	Axes stratégiques
Renforcement des capacités humaines, matérielles et financières	Assurer la dotation en équipements et matériels adéquats pour la production statistique	Dotation en équipements et matériels adéquats pour la production statistique
	Mettre en place un mécanisme de financement durable des opérations statistiques	Mise en place d'un mécanisme de financement durable des opérations statistiques

4.3. Actions

Les actions programmées sur 2020-2023 prennent en considération la vision et s'arriment avec les actions de SND3 à l'horizon 2023.

Les axes stratégiques du Documents de développement des statistiques du MTFP sont déclinés en un certain nombre d'actions pour la dynamisation institutionnelle du système statistique du MTFP, la production statistique en temps réel, archivage et diffusion et le renforcement des capacités humaines, matérielles et financières.

Orientation 1 : Production statistique en temps réel, archivage et diffusion	
Axe stratégique	Actions
AS 1.1. : Dynamisation du Système d'information statistique du MTFP	Action 1.1.1 : Elaboration et adoption des textes portant attributions, organisations et fonctionnement du système statistiques du MTFP
	Action 1.1.2 : Mise en place des structures, organes et cadre d'échange du système d'information statistique du MTFP
	Action 1.1.3 : Organisation régulière des sessions des organes du système d'information statistique du MTFP
AS 1.2. Respect des normes de production des statistiques du travail et de la fonction publique	Action 1.2.1. : Elaboration et adoption des codes, nomenclature, concepts et méthodes en conformité avec les normes nationales et internationales
	Action 1.2.2 : Elaboration du manuel de procédures de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et d'archivage des données statistiques
AS 1.3. : Production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs	Action 1.3.1: Evaluation des besoins en informations statistiques issues des interventions des structures du ministère
	Action 1.3..2 : Harmonisation des outils, notamment des fiches de collecte des données, registres et divers supports d'enregistrement
	Action. 1.3..3 : collecte et compilation des statistiques du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance
	Action 1.3..4 : Contrôle et validation de la qualité des données collectées
	Action 1.3..5 : Elaboration des rapports statistiques par les structures périphériques du système
	Action 1.3..6 : Elaboration des documents statistiques de synthèse au niveau intermédiaire du système d'information statistiques.
	Action 1.3..7 : Elaboration des annuaires et bulletins statistiques
	Action 1.3.8 : Réalisation des enquêtes sur les thématiques précises du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance

	Action 1.3.9 : Réalisation des enquêtes pour le renseignement des indicateurs du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance
	Action1.3.10 : Mise en place des séries statistiques de longues portées permettant une bonne analyse socio-économique, qui regroupent les chroniques et indicateurs calculés aussi bien par l'INSAE que d'autre institutions.
	Action1.3.11 Opérationnalisation des plateformes et systèmes informatique du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance
AS 1.4. : Diffusion et archivage des productions statistiques du ministère	Action 1.4.1: Elaboration d'une politique de sauvegarde et de publication
	Action 1.4..2: Organisation des journées annuelles des statistiques du travail et de la fonction publique
	Action 1.4.3: Mise en ligne des produits du système
	Action 1.4.4: Dissémination des produits du système
	Action 1.4..5 : Stockage, sur des supports adéquats, les séries de données et des indicateurs et les mettre à la disposition des différents usagers du système statistique national
	Action 1.4.6: Sauvegarde externe des données
Orientation 2 : Renforcement des capacités humaines, matérielles et financières	
AS 2. 1. : Renforcement des capacités des acteurs des niveaux périphérique, intermédiaire et central du système d'information statistique du MTFP	Action 2.1.1 : Formation des acteurs aux techniques de collecte, de traitement, d'analyse de diffusion et d'archivages des données des statistiques administratives
	Action 2.1.2 : Formation des acteurs à l'utilisation des outils du système
	Action 2.1.3 : Formation des acteurs aux logiciels statistiques
	Action 2.1.4 : Organisation des séances d'échanges et partages d'expériences
	Action 2.1.5 : Recrutement de personnels qualifiés pour les niveaux périphérique, intermédiaire et central
	Action 2.1.6 : Organisation des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique pour les acteurs du système
AS 2.2. : Dotation en équipements et matériels adéquats pour la production statistique	Action 2.2.1. : Acquisition du matériel informatique et des logiciels destinés aux collectes, traitement, analyse et archivage des données
AS 2.3. : Mise en place d'un mécanisme de financement durable des opérations statistiques	Action 2.3.1. : Elaboration des plans de financement des activités statistiques
	Action 2.3.2. : Elaborer un document de requête pour le financement des opérations statistiques

4.4. Plan d'action 2021-2023

Le plan d'action comprend aussi bien des activités coûtant que celles sans coût et pour cette raison le budget estimatif est présenté par axe et par orientation et axe stratégique

Tableau 3 : Plan d'actions 2021-2023

Orientations/Axes stratégiques	Actions	Structure responsable	Structure associée	Coût (en millier de FCFA)			TOTAL	Source de financement
				2021	2022	2023		
Orientation 1 : Production statistique en temps réel, archivage et diffusion				91 500	109 500	92 500	293 500	
AS1.1 : Dynamisation du Système d'information statistique du MTFP	Action 1.1.1 : Elaboration et adoption des textes portant attributions, organisations et fonctionnement du système statistiques du MTFP	DPP	CABINET SGM, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP	1 500	0	0	1 500	BN
	Action 1.1.2 : Mise en place des structures, organes et cadre d'échange du système d'information statistique du MTFP	DPP	CABINET SGM, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP	0	0	0	0	BN
	Action 1.1.3 : Organisation régulière des sessions des organes du système d'information statistique du MTFP	DPP	CABINET SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP	6 000	6 000	6 000	18 000	BN
	Action 1.1.4 : Evaluation du document de production des statistiques du MTFP	DPP	SGM, DAF, PRMP			3 000	3 000	BN
Total AS.1.1				7 500	6 000	6 000	19 500	

Orientations/Axes stratégiques	Actions	Structure responsable	Structure associée	Coût (en millier de FCFA)			TOTAL	Source de financement
				2021	2022	2023		
AS 1.2. Respect des normes de production des statistiques du travail et de la fonction publique	Action 1.2.1. : Elaboration et adoption des codes, nomenclature, concepts et méthodes en conformité avec les normes nationales et internationales	DPP	CABINET, SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP	8 000	3 000	0	11 000	BN
	Action 1.2.2 : Elaboration du manuel de procédures de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et d'archivage des données statistiques	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP		5 000	0	5 000	BN
Total AS.2.1				8 000	8 000	0	16 000	
AS 1.3. : Production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs	Action 1.3.1: Evaluation des besoins en informations statistiques issues des interventions des structures du ministère	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP	7 000	0	0	7 000	BN
	Action 1.3.2 : Harmonisation des outils, notamment des fiches de collecte des données, registres et divers supports d'enregistrement	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP	12 000	0	0	12 000	BN
	Action. 1.3..3 : collecte et compilation des statistiques du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	15 000	15 000	15 000	45 000	BN

Orientations/Axes stratégiques	Actions	Structure responsable	Structure associée	Coût (en millier de FCFA)			TOTAL	Source de financement
				2021	2022	2023		
	Action 1.3.4 : Contrôle et validation de la qualité des données collectées	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	8 000	8 000	8 000	24 000	BN
	Action 1.3.5 : Elaboration des rapports statistiques par les structures périphériques du système	Unités productrices de données (DDTFP, les directions techniques et les structures sous tutelles	DPP	6 000	6 000	6 000	18 000	BN
	Action 1.3.6 : Elaboration des documents statistiques de synthèse au niveau intermédiaire du système d'information statistiques.	les structures du niveau intermédiaire (DGT, DGFP, DGRCE, DPP)	DPP	12 000	12 000	12 000	36 000	BN
	Action 1.3.7 : Elaboration des annuaires et bulletins statistiques	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	7 000	7 000	7 000	21 000	BN

Orientations/Axes stratégiques	Actions	Structure responsable	Structure associée	Coût (en millier de FCFA)			TOTAL	Source de financement
				2021	2022	2023		
	Action 1.3.8 : Réalisation des enquêtes sur les thématiques précises du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	0	12 000	12 000	24 000	BN
	Action 1.3.9 : Réalisation des enquêtes pour le renseignement des indicateurs du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	0	10 000	10 000	20 000	BN
	Action 1.3.10 : Mise en place des séries statistiques de longues portées permettant une bonne analyse socio-économique, qui regroupent les chroniques et indicateurs calculés aussi bien par l'INSAE que d'autre institutions.	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	0	7 500	7 500	15 000	BN
	Action 1.3.11 Opérationnalisation des plateformes et systèmes informatique du travail, de la gestion des carrières, de renforcement des capacités des ressources humaines et de la gouvernance	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	3 000	3 000	3 000	9 000	BN

Orientations/Axes stratégiques	Actions	Structure responsable	Structure associée	Coût (en millier de FCFA)			TOTAL	Source de financement
				2021	2022	2023		
Total AS.2.2				70 000	80 500	80 500	231 000	
AS 1.4. : Diffusion et archivage des productions statistiques du ministère	Action 1.4.1: Elaboration d'une politique de sauvegarde et de publication	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	0	3 000	0	3 000	BN
	Action 1.4.2: Organisation des journées statistiques du ministère	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	3 500	3 500	3 500	10 500	BN
	Action 1.4.3: Mise en ligne des produits du système	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	0	0	0	0	BN
	Action 1.4.4: Dissémination des produits du système	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	2 500	2 500	2 500	7 500	BN
	Action 1.4.5 : Stockage, sur des supports adéquats, les séries de données et des indicateurs et les mettre à la disposition des différents usagers du système statistique national	DSI	DPP		0	3 000	0	3 000

Orientations/Axes stratégiques	Actions	Structure responsable	Structure associée	Coût (en millier de FCFA)			TOTAL	Source de financement
				2021	2022	2023		
	Action 1.4.6: Sauvegarde externe des données	DSI	DPP	0	3 000	0	3 000	BN
Total AS.2.4				6 000	15 000	6 000	27 000	
Orientation 2 : Renforcement des capacités humaines, matérielles et financières				39 500	40 000	41 000	120 500	BN
AS 2. 1. : Renforcement des capacités des acteurs des niveaux périphérique, intermédiaire et central du système d'information statistique du MTFP	Action 2.1.1 : Formation des acteurs aux techniques de collecte, de traitement, d'analyse de diffusion et d'archivages des données des statistiques administratives	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	7 000	7 000	7 000	21 000	BN
	Action 2.1.2 : Formation des acteurs à l'utilisation des outils du système	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	7 000	7 000	7 000	21 000	BN
	Action 2.1.3 : Formation des acteurs aux logiciels statistiques	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	7 000	7 000	7 000	21 000	BN
	Action 2.1.4 : Organisation des séances d'échanges et partages d'expériences	DPP	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	3 000	3 000	3 000	9 000	BN

Orientations/Axes stratégiques	Actions	Structure responsable	Structure associée	Coût (en millier de FCFA)			TOTAL	Source de financement
				2021	2022	2023		
	Action 2.1.5 : Recrutement de personnels qualifiés pour les niveaux périphérique, intermédiaire et central	DRAE	SGM, DAF, DGT, DGFP, DGRCE, DDTFP; CNSS et CMPS	S			0	BN
	Action 2.1.6 : Organisation des stages de formation de courte durée dans les instituts de formation en statistique pour les acteurs du système			5 000		5 000	10 000	BN
Total AS.3.1				29 000	24 000	29 000	82 000	
AS 2.2. : Dotation en équipements et matériels adéquats pour la production statistique	Action 2.2.1. : Acquisition du matériel informatique et des logiciels destinés aux collectes, traitement, analyse et archivage des données	DPP	DAF, PRMP, CCMP	10 000	13 000	12 000	35 000	BN
Total AS.3.2				10 000	13 000	12 000	35 000	
AS 2.3. : Mise en place d'un mécanisme de financement durable des opérations statistiques	Action 2.3.1. : Elaboration des plans de financement des activités statistiques	DPP			3 000		3 000	BN
	Action 2.3.2. : Elaborer un document de requête pour le financement des opérations statistiques	DPP		500			500	BN
Total AS.3.3				500	3 000	0	3 500	
Total Général				131 000	149 500	133 500	414 000	

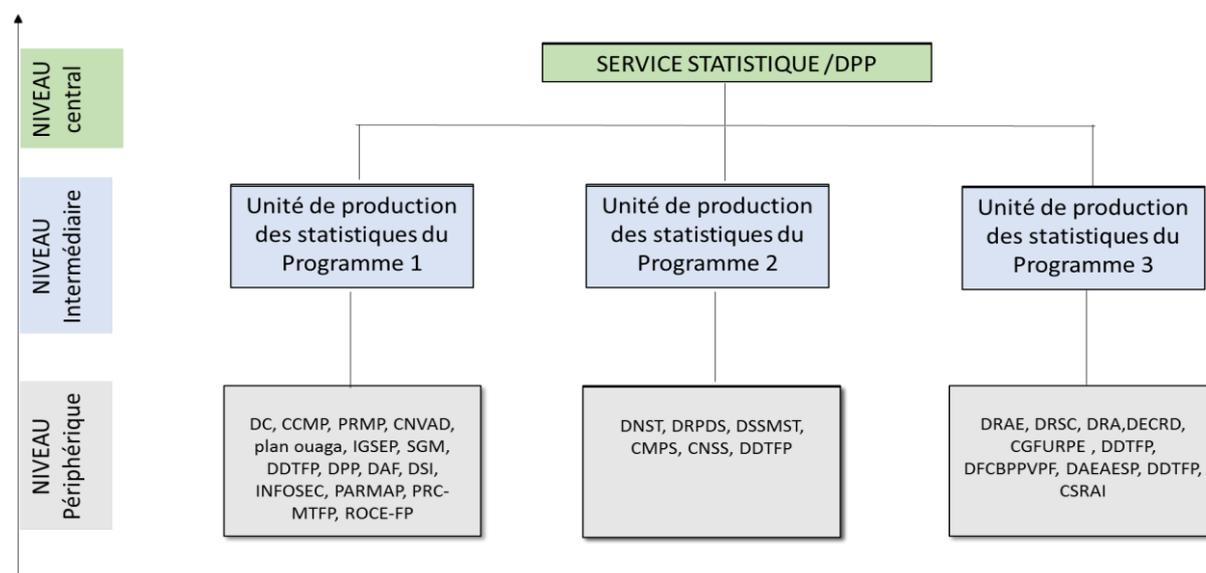
V. MECANISME DE MISE EN ŒUVRE DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE DU MINISTERE

Le mécanisme de mise en œuvre comporte le dispositif de production des données, le mécanisme de pilotage du système, les risques et les indicateurs de suivi.

5.1 Dispositif de production des données statistiques

Il importe d'asseoir un dispositif de production statistique selon le schéma ci-après :

Figure 1 : Dispositif de production des statistiques du MTFP



Source : investigation 2020

Les acteurs pouvant animés le dispositif se présentent comme suit :

- Le niveau central est assuré, conformément à l'AOF du ministère par le service en charge de la statistique de la Direction de la Programmation et de la Prospective ;
- Le niveau intermédiaire est géré par trois (03) unités statistiques conformément aux programmes du ministère :
 - Unité en charge des statistiques du programme 1 peut être assurée par une division du service en charge de la statistique de la DPP ;
 - Unité en charge des statistiques du programme 2 peut être assurée par le **service de la statistique du travail et de la documentation** de la Direction des Normes et de la Statistique du Travail (DNST) de la DGT. Ce service est chargé, entre autres, de collecter, traiter, analyser et diffuser les statistiques du travail conformément à l'AOF n°2020-31 du 30 juillet 2020 de la DGT ;
 - Unité en charge des statistiques du programme 3 peut être assurée par l'**unité du suivi des actes et des statistiques** rattachés à la DGFP. Ce service est chargé, entre autres, d'élaborer et de centraliser les statistiques de la direction générale de la fonction publique conformément à l'AOF n°2020-32 du 30 juillet 2020 de la DGFP ;

- le périphérique est assuré par les chargés de statistiques (les points focaux statistiques) des différentes structures et sous-tutelles du Ministère.

5.2 Mécanisme de pilotage

Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation du document de développement des statistiques du ministère, un dispositif de pilotage qui comprend un organe de coordination et de validation des données, un comité technique et des comités statistiques du programme sera mis en place.

Les comités statistiques du programme composés des responsables des structures et des coordonnateurs de projet du programme, ont rôle d'analyse les informations statistiques produites et valider lesdites informations. Ils se réunissent une fois par trimestre.

Le comité technique comprend les responsables du service statistique, des directions centrales et les chargés des statistiques des programmes. Il est chargé d'assurer la qualité des données produites et le fonctionnement des sous-systèmes de production des données statistiques et des plateformes de collecte, d'analyse de diffusion des statistiques du ministère. Il aborde également les grandes questions transversales telles que la qualité, l'équité, l'adéquation formation-emploi, la régulation des transmissions des données collectées et traitées, la gestion rationnelle des ressources. Il se réunit une fois par semestre.

L'organe de coordination et de validation des données permet une meilleure gouvernance et une cohérence dans la production des statistiques du secteur par l'arbitrage financier des trois programmes sur la base des priorités du secteur. Il donne des orientations, valide les informations statistiques produites et autorise leur diffusion. Cet organe comprend les membres du cabinet, le secrétaire général du ministère, les responsables de programme et les directeurs centraux et le chargé des statistiques du ministère. Il se réunit une fois par semestre.

Le dispositif de pilotage sera institué par arrêté ministériel et le secrétariat est le service en charge de la statistique de la DPP. Le secrétariat présentera à chaque session les documents à valider et un rapport relatif à la mise en œuvre et au suivi et évaluation de l'exécution du plan d'action, sur la base d'indicateurs de performance préétablis.

5.3 Risques

Un nombre de risques pourraient entacher la bonne marche vers la mise en œuvre réussie du plan d'action. Les plus importants de ces risques sont ci-dessous.

La faible adhésion de l'ensemble des acteurs. *L'adhésion des acteurs est essentielle dans la mise en œuvre réussie du plan d'action. Pour que cela soit une réalité, d'une part, une stratégie efficace et opérationnelle de l'exécution du plan d'action doit être mise en place dès la validation de ce document par les autorités. Des consultations des structures déconcentrées du MTFP dans les 12 départements et une consultation à Cotonou doivent être organisées afin d'assurer l'implication et l'adhésion de tous les acteurs du ministère. Il importe de préciser que la non motivation des acteurs de la chaîne de production des données statistiques est facteur contribuant à la non atteinte des résultats escomptés.*

Le risque de faible capacité des acteurs à mettre en œuvre la stratégie. *La mise en œuvre du document du développement des statistiques du MTFP requiert le renforcement des capacités des acteurs dans les différents niveaux du système d'information statistique. Ces renforcements de capacités peuvent rencontrer des réticences des acteurs, ces derniers n'étant pas en majorité pas des statisticiens ou informaticiens de base et de ce fait les fonctions ou responsabilités pourraient être mis en cause.*

Pour remédier à ces faiblesses, la mise en place d'un fond de renforcement des capacités dès la première année de la stratégie est essentielle.

5.4 Indicateurs de suivi

Les tableaux ci-dessous présentent les indicateurs de mise en œuvre et de suivi-évaluation pour chacune année.

Tableau 4 : Cadre de mesure

Orientations et axes stratégiques Années	Indicateurs	Unité	Base - estimations			Prévisions			Observations
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	
Orientation 1 : Production statistique en temps réel, archivage et diffusion	Délai moyen d'élaboration d'annuaires, de documents synthèse	mois	8	7	11	6	5	4	
AS1.1 : Dynamisation du Système d'information statistique du MTFP	Disponibilité de l'arrêté portant attributions, organisations et fonctionnement du système d'information statistique du MTFP	Oui ou non	non	non	non	oui	oui	oui	
	Nombre de sessions des organes du système d'information statistique du MTFP	Nombre	0	0	0	4	8	8	
AS 1.2. Respect des normes de production des statistiques du travail et de la fonction publique	Disponibilité du manuel de procédures de collecte, de traitement, d'analyse, de diffusion et d'archivage des données statistiques	Oui ou non	non	non	non	oui	oui	oui	
AS 1.3. : Production régulière de statistiques de qualité et adaptées aux besoins des utilisateurs	Nombre d'annuaires, de documents synthèse élaborés	Nombre	2	2	2	2	4	4	
	Nombre de bulletins, notes et rapports statistiques élaborés	Nombre	2	0	3	4	6	8	
	Nombre de séries temporelles disponibles dans le SISMTFP	Nombre	0	0	0	3	6	8	
AS 1.4. : Diffusion et archivage des productions statistiques du ministère	Nombre de séances de dissémination organisées		-	-	2	4	8	8	
Orientation 2 : Renforcement des	Part du budget alloué à la production statistique								

Orientations et axes stratégiques Années	Indicateurs	Unité	Base - estimations			Prévisions			Observations
			2018	2019	2020	2021	2022	2023	
capacités humaines, matérielles et financières									
AS 2. 1. : Renforcement des capacités des acteurs des niveaux périphérique, intermédiaire et central du système d'information statistique du MTFP	Nombre de formations techniques organisées à l'endroit des acteurs de la chaîne de production statistiques	Nombre	1	1	2	3	4	6	
AS 2.2. : Dotation en équipements et matériels adéquats pour la production statistique	Degré de satisfaction en équipement des acteurs de la chaîne de production statistiques	%	-	-	-	40%	60%	75%	
AS 2.3. : Mise en place d'un mécanisme de financement durable des opérations statistiques	Nombre de plans de financement élaborés	Nombre	0	0	0	1	1	1	

VI. MOBILISATION DES MOYENS/RESSOURCES POUR LA MISE EN ŒUVRE

La rareté des ressources financières est un obstacle sérieux dans le développement de la production des statistiques. Sur les maigres ressources des dotations du budget national sont déjà greffées plusieurs activités du ministère dans lesquelles le service statistique développe ses activités. A cet égard, il convient que le service statistique inscrive un budget substantiel et bien conçu dans le budget programme du ministère. Le service statistique devrait faire connaître ses besoins à la DPP en vue du renforcement des capacités du système d'information statistique du ministère. La DPP doit engager à débloquer auprès des services compétents du ministère en charge des finances, les dotations en temps opportun pour le bon fonctionnement du système statistique.

CONCLUSION

Le Gouvernement a réaffirmé son engagement et sa volonté à doter le pays d'un système statistique national performant, capable de mettre à disposition des informations statistiques nécessaires à la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des stratégies et politiques de développement économique et social. Dans ce cadre, le financement des différentes actions incombe respectivement à l'Etat et aux partenaires au développement. L'appui technique de l'INSAE à l'endroit des ministères et structures sectoriels doit être redynamisé conformément à la loi N° 99-014 du 12 avril 2000 portant création, attribution, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique. Les structures productrices de statistiques doivent créer un cadre de suivi/évaluation approprié et incitatif pour susciter l'intérêt de ces derniers.